Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260427-2026042705-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 23.04.2026
Affichage le : 23.04.2026

DELIBERATION 2026.04.27.05 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, BIZEUL Claude, PELTIER Serge, MARTIN Patricia, DELANOE Nicole, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony, TAILLANDIER Vincent.

Était absente et excusée : PELLISSON Patricia excusé donne pouvoir à Delanoe Nicole

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Isabelle Taillandier conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 14
Votants : 15

2026.04.27.05	**Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse de Moutiers 2025-2026**

Madame le Maire présente la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'écoles privée, Sainte-Thérèse de Moutiers, pour 6 élèves domiciliés à Rannée pour l'année scolaire 2025/2026.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260427-2026042705-DE

.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

	Nombre d'élèves (A)	**Coût moyen départemental par élève** (circulaire préfectorale) (B)	**Total (AxB)**
MATERNELLE	3	1554 €	4662 €
ELEMENTAIRE	3	493 €	1479 €

Total : 6 141 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves domiciliés à Rannée telle que présentés ci-dessus.

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 27.04.2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE
35130